Mémoire déposé par Aux bonheurs des aînés Lanaudière
dans le cadre des consultations nationales sur les prochaines orientations en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance

Adresse : 222, 4e Avenue, Crabtree (Québec) J0K 1B0
Adresse courriel : abdalanaudiere@gmail.com
Téléphone : 450-754-2348
Site Web : auxbonheursdesaines.com

Mission d'Aux bonheurs des aînés :
L'organisme dessert les citoyennes et les citoyens de 55 ans et plus qui résident dans les municipalités de Crabtree, Saint-Paul, Saint-Thomas, Village Saint-Pierre, Sainte-Marie-Salomé et Saint-Liguori afin de soutenir

- Un vieillissement en santé
- Un vieillissement à domicile
- Un vieillissement actif dans la communauté.

Nombre de personnes rejointes en 2025-2026 : 830 personnes aînées.

Les membres de l'organisme, l'équipe de travail et le conseil d'administration ont été mis à contribution pour la préparation du présent mémoire.

Premier constat : Âgisme et non-inclusion des besoins des personnes aînées dans l'ensemble de la consultation et des plans d'action

- De 55 ans à 85 ans (espérance de vie des dernières années), il y a 30 ans de vie en tant que personnes aînées. Plusieurs vivront jusqu'à 90-95 ou même 100 ans.
- Avec le vieillissement de la population et la croissance du nombre de Québécois et Québécoises dans les tranches d'âge de 55 ans et plus, pourquoi un plan d'action qui cible seulement les jeunes et les adultes ?
- Les diagnostics de troubles d'anxiété et dépressifs, les tentatives de suicides, les problèmes de santé mentale en générale sont en hausse parmi les personnes aînées.
- Les coûts de santé associés au vieillissement de la population aînée « non en santé » et particulièrement en santé mentale augmentent de façon exponentionnelle créant une pression sur l'ensemble des dépenses gouvernementales.
- Les grands-parents donnent l'exemple aux autres générations.

Le plan d'action devrait inclure des mesures pour soutenir les personnes aînées : des mesures de prévention, de soutien communautaire et de soins.

Volet Santé mentale

Maintenir l'Axe 1 Promotion de la santé et prévention des troubles mentaux
Maintenir et bonifier la mesure 1.3
Cette mesure n'a pas seulement permis de mettre en place un réseau d'éclaireurs en santé mentale dans notre organisme, mais aussi d'offrir des activités de sensibilisation à la santé mentale (chacun/chacune possède une santé mentale et doit en prendre soin) ainsi que des activités de salutogénèses accessibles à tous et à toutes.

Il est important de démystifier auprès des personnes aînées et de la population en générale la différence entre santé mentale et troubles mentaux (maladie mentale), importance de prendre soin de sa santé mentale autant que physique, de demander de l'aide et de financer des organismes qui accompagnent les citoyens et citoyennes dans leurs autosoins.

Le plan devrait faire une place à la reconnaissance et au financement des activités qui valorisent les rencontres et les solidarités intergénérationnelles comme vecteur de santé mentale positive. Les activités intergénérationnelles ont démontré leur efficacité à favoriser une bonne santé mentale tant chez les personnes aînées que chez les jeunes générations qui les côtoient lors de ces activités. Le gouvernement du Québec devrait soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des activités intergénérationnelles structurées sur une base régulière, tel qu'Aux bonheurs des aînés Lanaudière.

Bonifier la mesure 3.1
Oui, nous sommes en accord de bonifier le financement à la mission des organismes communautaires en santé mentale mais nous vous recommandons fortement de :

Financer des organismes « généralistes » tel qu'Aux bonheurs des aînés Lanaudière et les autres centres communautaires pour aînés (à la mission ou par entente de soutien particulier) qui offrent des activités de socialisation inclusives ouvertes à tous et à toutes (incluant des personnes vivant avec des troubles de santé mentale, dans un environnement non stigmatisant et des personnes qui prennent soin de leur santé mentale pour prévenir l'apparition des problématiques de santé mentale) et des activités de mise en forme gratuites ou à très faibles coûts et qui accompagnent les personnes dans leurs démarches d'autosoins.

Des intervenantEs du CISSS de Lanaudière en SIV ou SIM ou itinérance viennent régulièrement nous présenter des personnes qu'ils et elles suivent pour qu'elles s'intègrent dans les activités de notre organisme. Ainsi, notre offre de services structurée de socialisation soulage la prise en charge du réseau de la santé et permet de poursuivre le rétablissement des personnes dans un cadre inclusif.

Tous les membres de notre équipe de travail et la plupart de nos bénévoles transporteurs (16 personnes) sont formés pour effectuer le repérage et l'intervention précoce auprès des personnes aînées en ce qui à trait au suicide. Les personnes aînées présentant des risques suicidaires ou ayant des idéations suicidaires peuvent donc être rapidement repérées et soutenues.

Volet itinérance

Notre organisme repère et soutient de plus en plus de personnes aînées vivant des situations d'itinérance transitoires ou chroniques. Plusieurs personnes sont « entre deux logements », vivent dans une chambre d'ami chez leurs enfants adultes ou leur petit-enfant (pas par choix mais par obligation financière.) Des personnes aînées cherchent des colocataires pour assumer leur loyer trop élevé. Des personnes aînées restent dans des domiciles non adaptés à leur situation d'autonomie faute de moyens financiers. Des personnes aînées vivent avec des enfants adultes ayant des troubles de santé mentale sévères qui n'ont pas les habiletés sociales ou les moyens financiers de maintenir un logement autonome.

Dans Lanaudière [1], 14% des personnes aînées consacrent plus de 30% de leurs revenus pour se loger. Le revenu médian des personnes de 65 ans et plus est de 26 000$ par année.

[1] Émilie Nantel et Élisabeth Lavallée. Vieillir dans Lanaudière, caractéristiques socioéconomiques des aînés. Équipe de surveillance, de recherche et évaluation. Direction de la santé publique de Lanaudière, février 2026

44,2% des personnes de 65 ans et plus bénéficient du Supplément de revenu garanti.
La pauvreté est directement reliée à la difficulté de se loger.

Nous avons, au sujet des orientations en itinérance, trois pistes de solutions à mettre de l'avant :

1) Étendre la mesure d'exclusion des reprises de logement ou de transformation de logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- en réduisant le critère de 10 ans et plus d'habitation dans son logement à 5 ans et,
- en augmentant le revenu admissible à 150% du revenu admissible à un HLM (au lieu de 125%)
2) Soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de Logements partagés ou de cohabitation intergénérationnelle, une solution innovante à la crise du logement tant pour les personnes aînées que pour les jeunes. En plus d'offrir un lieu d'habitation abordable pour les deux parties, cette option permet le maintien à domicile des personnes aînées. Elle offre des solutions à l'entrée en logement des plus jeunes issus de milieu défavorisé ou sans soutien familial.
3) Développer des innovations de soutien pour les parents âgés d'enfants adultes vivant avec des troubles mentaux graves (s'inspirer de solutions mises de l'avant en déficience intellectuelle par exemple.) Notre organisme pourrait regrouper des personnes aînées vivant cette problématique et soutenir l'émergence d'un projet en habitation mixte (pour des personnes aînées vieillissantes et pour des adultes vivant avec un diagnostic de santé mentale.)
4) Favoriser la création de logements abordables pour les personnes aînées (hors RPA) en milieu rural.

Personne de l'organisme à contacter pour discuter du présent document :
Mme Julie Thériault
Directrice générale, Aux bonheurs des aînés Lanaudière
450-898-3678